

Compte rendu de la séance du 17 mars 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Claudine LECLERC

Ordre du jour:

- Approbation du Procès-verbal du 13 janvier 2015;
- Feux d'artifice 14 juillet;
- Capital régionale de la Bourgogne;
- Amortissement de l'enfouissement des réseaux par le SDEY;
- Convention frais de participation de la Commune de Cerisiers au transport scolaire 2013-2014;
- vote du taux des quatre taxes;
- Subvention aux associations;
- Approbation du compte de gestion du budget transport scolaire 2014;
- Vote du compte administratif du budget transport scolaire 2014;
- Vote du budget primitif transport scolaire 2015;
- Approbation du compte de gestion du budget de la commune 2014;
- Vote du compte administratif du budget de la commune 2014;
- Vote du budget primitif de la commune 2015;

-QUESTIONS DIVERSES:

Organisation du bureau de vote;
etc.....

Délibérations du conseil:

Le Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Objet: FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2015 - DE 09 2015

Monsieur Le Maire fait part d'un devis concernant le feu d'artifice du 14 juillet 2015.

L'entreprise choisie est FMA pour un montant de 990 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- d'ACCEPTER de réaliser un feu d'artifice cette année,
- d'ACCEPTER le montant de 990 € TTC pour le feu.

Objet: CAPITALE REGIONALE DE LA BOURGOGNE - DE 10 2015

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le maire a reçu un courrier de Monsieur Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, l'invitant à faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche-Comté.

Objet: AMORTISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SDEY - DE 11 2015

Concernant les dépenses d'enfouissement des réseaux (première et deuxième tranches), le Maire propose d'amortir les dépenses sur une durée de 5 ans.

Le montant total des dépenses s'élève à 88 061,00 € sur une durée de 5 ans.

Les annuités débuteront l'année suivante du paiement des frais.

Il convient donc de prévoir au Budget Primitif 2015 la somme de 3 754,40 € au compte 6811-042 et de l'ajouter au compte 28041582-040, concernant la première annuité de paiement de l'acompte 1^{ère} tranche.

Après avoir écouté l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée accepte un amortissement de cinq ans pour tous les paiements de facture d'enfouissement des réseaux.

Objet: CONVENTION FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE CERISIERS - DE 12 2015

Après lecture de la convention de répartition intercommunale des charges de transport scolaire des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, le Maire informe le Conseil que le coût d'un élève pour la rentrée 2013/2014 est évalué à 177,02 € par enfant.

Sur la commune, quinze élèves fréquentent l'école de Cerisiers soit 2656,09 €. Et neuf enfants de Cerisiers prennent le car soit 1062,44€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention de répartition des charges de transport scolaires avec la Commune de Cerisiers et tous les documents y afférent.

Objet: CONVENTION ETAT DEMATERIALISATION ACTES - DE 13 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une dématérialisation des documents budgétaires et comptables.

Par délibération du 19 juin 2013 (visa 25/06/2013), le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture.

Les outils de télétransmission étant en constante évolution, depuis le 1er janvier 2012, toutes les préfectures sont prêtes à recevoir les télétransmissions budgétaires. Cette mesure concerne les budgets 2012 (le compte administratif 2011 n'est pas inclus dans cette démarche), et sera possible via le tiers de télétransmission « agedi-legalite » mis à disposition par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Considérant que la Commune de VAREILLES entend poursuivre la démarche engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

- Autorise le Maire à signer l'avenant « actes budgétaires » à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Auxerre représentant l'État à cet effet ;
- Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE BALAYAGE 77 - DE 14 2015

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du changement de propriétaire de l'entreprise Balayage 77 suite au rachat par la société Transports PREJAM.

La société conservant les tarifs identiques à la société Balayage 77 sur les contrats existants, il convient de délibérer pour accorder ou non la poursuite du contrat pour 2015.

De plus de nouveaux services de balayage sont proposés à la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'ACCEPTER la poursuite du contrat avec TRANSPORT PREJAM soit 170 € HT pour le balayage des chaussées tous les 3 mois;
- d'ACCEPTER les tarifs de prestation de balayage pour des travaux ponctuels

Forfaits	Tarifs public	Tarifs pour commune Vareilles
2 heures	350 € HT	315 € HT
1/2 journée	480 € HT	430 € HT
Journée	720 € HT	650 € HT

- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

Objet: FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES - DE 15 2015

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de garder les taux des quatre taxes locales au montant de 2014 pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2015 des quatre taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,24 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,92 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,07 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18,91 %

Objet: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - DE 16 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions, pour l'année 2015, comme suit :

- ADMR	50 €
- Amicale de Villechétive	80 €
- APVV (Association Des Amis du Patrimoine De la Vallée de la Vanne)	30 €
- Association secrétaire de Mairie (ASEAMAS)	40 €
- Association Brigitte Bardot	50 €
- CREARTIS	250 €

- La POM (Ecole Multisports de Cerisiers)	30 €
- Gymnastique volontaire de Cerisiers	40 €
- La Puce de Vareilles	250 € + subvention exceptionnelle de 125 €
- Musique en Othe	50 €
- Plaisir de Lire	250 €
- Club des 4 saisons	250 €
- UNA Cerisiers	50 €
- SPA de l'YONNE	40 €
- Collège André Malraux à Paron	30 €
- Ecurie des Thorets (aux Vallées)	125 €
- Autres subventions (si demande) provisions	760 €

TOTAL 2 500€

Objet: Vote du compte administratif complet 2014 transport scolaire - DE 17 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUVER Francis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66.82				66.82	
Opérations de l'exercice	2 541.70	1 166.47			2 541.70	1 166.47
TOTAUX	2 608.52	1 166.47			2 608.52	1 166.47
Résultat de clôture	1 442.05				1 442.05	
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total		1 442.05	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Néant	au compte 1068 (recette d'investissement)
Néant	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du budget primitif du budget transport scolaire 2015

Consultable en Mairie

Objet: Vote du compte administratif complet 2014 Commune - DE 18 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUVER Francis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		200 808.36	22 803.59		22 803.59	200 808.36
Opérations de l'exercice	118 783.90	151 306.22	31 734.14	41 229.80	150 518.04	192 536.02
TOTAUX	118 783.90	352 114.58	54 537.73	41 229.80	173 321.63	393 344.38
Résultat de clôture		233 330.68	13 307.93			220 022.75
				Restes à réaliser	85 678.00	
				Besoin/excédent de financement Total		134 344.75
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		108 048.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

98 985.93	au compte 1068 (recette d'investissement)
134 344.75	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du budget primitif 2015 de la Commune

Consultable en Mairie

Objet: QUESTIONS DIVERSES:

- 1/ Fête du Patrimoine de la CCVPO le 5 juillet 2015, Vareilles y est associé;
- 2/ Chemin des Eglises en projet : La Commune de Vareilles souhaiterait voir son église sur le parcours;
- 3/ Travaux autour des Sources : Il faut laisser repousser les accacias;
- 4/ Mouvement Communes Nouvelles : Regroupement de Communes en étude;
- 5/ Les Tours de Garde des élections départementales des 22/03/2015 et 29/03/2015 ont été déterminés.

FIN DE SEANCE 23h00



Le Maire
Bernard ROMIEUX